

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2026

**PROTÉGER L'ALIMENTATION DES FRANÇAIS ET DES FRANÇAISES DES
CONTAMINATIONS AU CADMIUM - (N° 2430)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Tryzna, Mme Corneloup, M. Thiériot, Mme Duby-Muller, M. Duparay, Mme de Maistre,
M. Ray et M. Ceccoli

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'interdiction pure et simple des engrais phosphatés contenant du cadmium, à compter du 1er janvier 2027, constitue une décision brutale qui met en danger la production agricole française et la sécurité alimentaire. Elle ne tient pas compte des contraintes techniques, économiques et logistiques des agriculteurs, ni des alternatives qui nécessitent temps et accompagnement. La mesure pourrait provoquer des coûts importants et une dépendance accrue à l'importation de solutions étrangères.